

Conseil départemental de la Manche
Groupe de la Gauche Sociale et Écologiste (GSE 50)

Séance plénière du 4 avril 2025

OUVERTURE DE SÉANCE

Karine DUVAL

Présidente du groupe

Conseillère départementale, canton de Cherbourg-en-Cotentin 2

au nom du groupe

Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

1. La présentation du budget primitif

Aujourd'hui étape importante pour notre collectivité : le vote du budget primitif. Il intervient tardivement cette année, nous ne reviendrons pas sur les causes, les conséquences des errements de l'Etat, nous l'avons longuement évoqué ces dernières semaines. Si nous dénonçons la campagne de dénigrement actuelle envers les collectivités locales, en charge des solidarités, de la proximité, des services publics du quotidien, nous débattons plus spécifiquement, des choix budgétaires qui sont proposés ici. Je ne serai pas trop longue sur le sujet dès ce matin puisque nous aurons l'occasion de débattre sur le budget au cours de cette séances plénière. Néanmoins, et cela peut paraître paradoxal, alors que nous n'avons jamais été autant informés dans le processus de préparation budgétaire, il nous manque cependant des informations essentielles.

En effet, s'il est annoncé un plan de maîtrises des dépenses (permettant de trouver 24 M€ de marges), ce plan reste bien mystérieux. Vous insistez volontiers sur les politiques que vous maintenez, voire sur les actions nouvelles, mais bien peu sur tout ce qui va permettre de réduire les dépenses. Alors nous entrevoyons parfois des mesures, à travers une délibération (comme les places financées non occupées dans l'enfance), à travers des articles de presse (comme la fin de la prise en charge des transports, sans notification, pour les enfants en ULIS), à travers des courriers envoyés directement aux bénéficiaires avant même le vote du budget (comme les coupes budgétaires auprès des associations culturelles). La parfaite transparence voudrait que l'on ait le contenu de ce plan de maîtrise pour pouvoir aussi débattre de ces choix. Vos déclarations de septembre étaient, monsieur le Président, presque alarmistes, aujourd'hui, alors que ce sont quand même 24 M€ de réductions de dépenses qu'il a fallu trouver, vous semblez serein, nous faisant presque croire qu'un tel niveau de maîtrise serait sans conséquences. Nous voudrions mieux comprendre vos choix. Mais comme je vous le disais, nous en débattons tout à l'heure.

2. Le contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin

Dans un tout autre domaine, celui des infrastructures, nous souhaitons, ce matin, informer les collègues, comme nous nous y étions engagés. Nous avons remis, au Président, notre base de réflexions concernant le contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin. Comme nous l'avons souvent rappelé en ces lieux, nous

sommes demandeurs et soutenons un projet visant à améliorer les déplacements à l'ouest du Cotentin. Et si nous pensons que le coûteux projet mis à l'étude jusqu'à maintenant n'est pas un projet d'avenir, nous avons mené un travail de consultations, en particulier des élus locaux concernés afin d'élaborer une proposition alternative. Notre souhait, c'est un projet qui soit plus sobre, financièrement et en matière d'environnement, plus rapide à mettre en œuvre et répondant aux besoins à venir (en particulier en lien avec les projets industriels d'ampleur sur ce secteur). La réflexion sur les mobilités doit se faire à tous les niveaux, en fonction des compétences de chaque collectivité. Les industriels eux-mêmes doivent prendre leur part. Et comme nous le demandons souvent, nous souhaitons que le Conseil départemental soit « assemblier » pour garantir une vision commune et un développement harmonieux, pour garantir le meilleur emploi des fonds publics et pour garantir un service rendu à la hauteur des enjeux. Récemment, la presse relayait, à la fois l'ampleur du projet Aval du futur et à la fois la manière dont d'autres territoires transforment l'approche des mobilités comme dans la région de Dunkerque. Nous pourrions, avec une vision moderne, adaptée aux enjeux sociétaux et économiques, faire de cet aménagement, un modèle. Sobre et audacieux, tel était votre slogan en 2022... nous vous prenons au mot... Soyons sobres, audacieux, ambitieux. Reprenons la main sur ce projet. Voilà l'objet du dossier que nous vous avons remis et que nous vous demandons de mettre en études afin que notre assemblée, puisse rapidement trancher pour ne pas attendre encore trop longtemps, des aménagements de sécurité indispensables.

3. Les 20 ans de la loi handicap

Enfin, un autre sujet qui concerne également, directement, nos politiques départementales, fin 2022, au cours d'un énième débat sur le PRIAC, par l'intermédiaire de notre collègue Pierre-François Lejeune, nous déclarions « *En tant qu'élus locaux, nous sommes régulièrement interpellés par les parents qui n'ont plus de solutions malgré les droits accordés par la CDAPH. Le nombre d'AESH, recrutés par l'Education Nationale, n'est pas suffisant, faute de moyens... Les AESH sont mutualisés pour plusieurs élèves alors même qu'ils ont des notifications pour avoir une AESH individualisée... Autant de situations inacceptables pour les enfants en situation de handicap et leur famille...* ». La semaine dernière, un parent est venu exprimer son désarroi par une action symbolique devant nos locaux. Dénonçant à la fois le manque de place dans les structures spécialisées, les délais d'attente de plusieurs années, des aides largement insuffisantes... Comme lui, de nombreux parents se retrouvent, bien souvent, seuls et désemparés face à ce manque criant de réponse institutionnelle. Alors, ce matin, impossible de ne pas faire le parallèle avec un événement marquant : les 20 ans de la loi du 11 février 2005, loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Force est de constater que, 20 ans après, nous sommes loin d'avoir atteint les objectifs ! Entendre encore qu'en 2025 nous allons augmenter les « amendements Creton », c'est à dire, le maintien de jeunes adultes dans des institutions pour enfants' en l'occurrence les Instituts médico éducatifs), allongeant les listes d'attentes pour ces derniers, prouve combien ces deux décennies n'ont pas beaucoup changé la

donne... Que dire de l'intégration scolaire, de l'insertion professionnelle... que dire de l'accessibilité... que dire, plus encore, de l'accès aux droits... et je ne parle pas de la prise en compte des parcours de vie, du vieillissement avec des personnes handicapées arrivant à l'âge de la retraite sans autre solution que l'EHPAD ! etc. Je rappelle qu'un des fondements de cette loi était de « *garantir aux personnes handicapées le libre choix de leur projet de vie en favorisant leur autonomie* ». Ce bilan en demi-teinte est partagé par le défenseur des droits qui a adressé une contribution à la mission d'information sénatoriale visant à évaluer la loi du 11 février 2005. Comme le rappelle le défenseur des droits, notre système doit être revu en profondeur. Notre modèle français n'a pas encore intégré l'approche du handicap fondée sur les droits de l'Homme. Nous avons un modèle médical du handicap, qualifié par les instances internationales comme discriminatoire. Les mesures qui sont prises actuellement, pour répondre aux besoins de ces personnes sont extrêmement spécialisées et cloisonnées. Nous devrions, collectivement, défendre l'accès égal aux droits pour tous et affirmer la nécessité de faire société, en s'appuyant sur les concepts d'autodétermination et du développement du pouvoir d'agir. La logique actuelle est axée sur la prise en charge de l'incapacité. Nous devrions plutôt mettre tous nos efforts vers une transformation totale de la société et du cadre de vie pour que tous les habitants, sans exception, puissent jouir de leurs droits avec des services accessibles et inclusifs et un soutien de proximité. 20 ans que la loi nous y invite, 20 ans que la société freine. On aurait pu espérer que cette date anniversaire sonne comme une prise de conscience du retard inacceptable et du chemin qu'il reste à parcourir. Force est de

constater que, même si des initiatives sont prises, nous continuons à être loin du compte et que le désarroi des personnes en situation de handicap et des familles, comme nous l'avons vu la semaine dernière ici ou comme certains drames récents l'ont malheureusement illustré, reste entier. Alors ce matin, cher.e.s collègues, au moment de débattre sur nos choix budgétaires, sur le sens même de notre action, nous voulions mettre en lumière, une nouvelle fois, cette situation.

